

Un nouvel accélérateur de performance pour Fribourg

Le pôle technologique et scientifique (PST) est un projet novateur. Il a pour objectif de stimuler l'esprit d'innovation et de renforcer la compétitivité du canton.

Créer un pôle scientifique et technologique (PST) qui dope la collaboration entre les chercheurs et l'économie fribourgeoise, et accélère le transfert de technologie. L'idée a pu être concrétisée dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération. Porté par l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes (EIA) de Fribourg, par l'Université et par des entreprises du canton, le projet, novateur, a été initié et développé par un homme, Jacques Bersier.

Cheville ouvrière et coordinateur du pôle, le directeur adjoint de l'EIA est convaincu que le PST stimulera l'innovation et renforcera la compétitivité dans les branches clés du canton. «Le pôle contribuera également au rayonnement de Fribourg au-delà de ses frontières», ajoute-t-il.

Projet phare de la NPR, le PST soutient quatre clusters thématiques. Ces réseaux réunissant des acteurs provenant des milieux académiques, de la recherche appliquée et de l'économie, seront actifs dans les domaines prioritaires du canton, à savoir la plasturgie, les technologies de l'information et de la communication, le secteur acier-verre-énergie, et les nanotechnologies. Le PST assure également le transfert technologique au sein et à l'extérieur de ces réseaux.

Concrètement, le PST se propose de promouvoir, grâce à une aide ciblée, la réalisation de projets de recherche appliquée de type pré-concurrentiel utiles aux partenaires industriels des clusters thématiques. En plus des Hautes écoles et des entreprises, les régions participent également au projet. Ainsi, les Associations régionales des districts du sud (Gruyère, Glâne et

Veveyse) contribuent de manière déterminante à la création du cluster acier-verre-énergie. Premier projet soutenu dans le cadre de la NPR, le PST présente un coût total de 4,1 millions de francs sur quatre ans. Il bénéficiera d'une contribution étatique d'environ 3,4 millions de francs, financement pris en charge pour moitié par la Confédération et pour moitié par le canton, le solde correspond au cofinancement des entreprises.

www.pst-fr.ch

Mars 2009